AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N°005/ASMI/ CEEAC/2022

Pour la constitution d'un fichier de fournisseurs des services/prestations à la Commission de la CEEAC.

La Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) a l'intention d'utiliser une partie des fonds mis à sa disposition en conformité avec son budget pour effectuer des paiements au titre des services pour lesquels cet avis est publié.

Le Président de la Commission, invite les soumissionnaires intéressés de manifester leurs intérêts en vue de la fourniture des services ci-après :

N°	Libellé
1	Véhicules de fonction
2	Service traiteur pour la restauration
3	Agence de voyage pour la délivrance des titres de transports aérien
4	Machine de pointage des entrées et sorties de l'immeuble siège

Chaque manifestation d'intérêt devra comporter les pièces suivantes :

- Une demande adressée adressée à Monsieur le Président de la commission précisant le ou les domaines (s) d'activités choisi(s);
- Une copie certifiée conforme du registre de commerce en cours de validité;
- Une attestation de non faillite ;
- Une attestation de domiciliation bancaire ;
- Un plan de localisation,et;
- Les réferences simmilaires dans le ou les domaine (s) sollicté (s);
- Les documents, sous forme de prospectus, dessins et/ou données comprenant une description détaillée des principales caractéristiques et/ou des performances des services à fournir.

Les manifestations d'intérêt doivent être transmises en français ou en Anglais dans une enveloppe fermé contenant quatre (04) exemplaire dont un (01) original et trois (03) copies. Les manifestations d'intérêt attendues seront déposées au plus tard le **27 Janvier 2023 à 12 h 00 heure de Libreville, au service courrier de l'immeuble siège de la CEEAC, 644 Boulevard triomphal Omar Bongo Ondimba. BP. 2112 Tél. :(+241) 44 47 31, (+241) 44 47 34. Libreville – GABON.**

L'enveloppe contenant les offres, devra porter la mention extérieur suivante :

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N°005/ASMI/ CEEAC/2022 pour la constitution d'un fichier fournisseur de la CEEAC dans le ou le (s) domaine(s) : à préciser.
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

NB :

- ✓ *Seuls les dossiers complets seront examinés. Après examen, les soumissionnaires ayant présenté les offres jugées conformes sur le plan administratif seront retenues et agrées ;*
- ✓ *Les soumissionnaires retenues seront consultés en cas de besoins*
- ✓ *Les dossiers fournis resteront la propriété de la CEEAC qui réserve le droit de procéder à la vérification des informations fournies ;*
- ✓ *Sous peine d'élimination, un soumissionnaire ne peut choisir que deux (02) domaines au plus.*